Publié le

ID : 038-200064434-20221212-DEL2022185-DE

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION Nº 2022-185

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022 à 19h.

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 6 décembre 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,

Eric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Françoise MOREAU, adjoints,

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Hervé LESCURE, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Anne MILLET, Enrica TASSO, Ugo MOUNIER, Pascal ESPITALLIER, Stéphane VAISSIERES.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pierre BALME donne pouvoir à Christophe AUBERT Angélique AGUILAR donne pouvoir à Marie-Hélène COING Marion ROLLAND donne pouvoir à Françoise MOREAU

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Céline VALETTE et Hervé LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1.1 – Créations et suppressions de postes OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

VU la délibération n°2022-156 du 07 novembre 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 29 novembre 2022,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs doit être mis à jour après le départ de plusieurs agents suite à la fin de leur contrat ou dans le cadre d'une mutation.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte de ces mouvements :

<u>Départs</u>:

- 5/05/2022 Directrice des Services Techniques Grade : Ingénieur Principal
- 1/08/2022 Responsable de la Police Municipale Grade : Brigadier-Chef Principal
- 25/09/2022 Directeur général des Services Grade : Attaché hors classe
- 25/09/2022 Directrice Générale Adjointe des Services Grade : Attaché hors classe

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 038-200064434-20221212-DEL2022185-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer les postes vacants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

FILIERE ADMINISTRATIVE : 2 postes Attaché hors classe

FILIERE TECHNIQUE: 1 poste Ingénieur Principal
FILIERE SECURITE: 1 poste Brigadier-Chef Principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de supprimer :
 - au sein du Service Administratif : 2 postes Catégorie A : Attaché hors classe à temps complet
 - au sein du Service Technique : 1 poste Catégorie A : Ingénieur Principal à temps complet
 - au sein de la Police Municipale : 1 poste Catégorie C : Brigadier-Chef Principal à temps complet
- **PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour au 1^{er} janvier 2023 afin de prendre en compte cette modification
- **DONN**E tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer toute pièce administrative inhérente à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, Le maire, Christophe AUBERT